

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.04.2025

Date de convocation : le 10 avril 2025.

Ouverture de Séance : 18h30

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de procuration : 1

Votants : 11

PRESENTS : Christian ROUX, Max BERNARD, Yvan BLOUD, Isabelle CHION VALLIER, Fabienne CROZE, Colette GIROUD, Richard HAUTON, Patrice LETOURMY, Antoine PIETRERA, Marie VIOLA.

ABSENTS : Marina CORDONNIER, Denis QUANTIN pouvoir à Antoine PIETRERA, Yvan ROUFET, Alice SERTOIR.

Secrétaire de séance : Max BERNARD.

### ORDRE DU JOUR :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025
- Agenda
- Point Communauté de Communes du Trièves
- Délibérations
- Commissions communales :

#### Village Digital

#### Finances/Budget/ Ressources Humaines

#### Ecole/Jeunesse

#### Travaux / Urbanisme

- Point sur les travaux divers
- Point sur les autorisations d'urbanisme

#### Requalification Village et des hameaux

#### Vie Locale/Communication/Culture

#### Environnement/Cadre de vie

#### Agriculture

#### Points divers

### 1. Nomination du secrétaire de séance

Max BERNARD est nommé secrétaire de séance.

**Vote pour à l'unanimité**

## 2. Approbation du procès-verbal du 18 mars 2025

Après quelques corrections de grammaire et d'orthographe, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à **l'unanimité**.

## 3. Agenda

- Mardi 22 avril à 11h : cérémonie passation de commanderie batterie du Trièves
- Lundi 5 mai à 18h30 : Conférences des Maires
- Mardi 6 mai à 18h : Réunion adjoints
- Vendredi 16 mai à 9 h : Rdv orange pour le passage de la fibre
- Mardi 20 mai à 18h30 : Conseil Municipal

## 4. Point Communauté de Communes du Trièves

- Les différents budgets ont été adoptés.
- Une hausse des recettes de 150 000 € alloués non prévus (105000€ fiscalité /45000€ DGF)
- Le président annonce qu'un fond de concours est envisagé pour soutenir les communes ayant des projets qui entreraient dans le CRTE
- Création d'une déchèterie pour les professionnels à Clelles, mise en sécurité de celle de Mens.

## 5. La Morte– Constitution de servitudes de passage du réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le réseau unitaire (eaux usées et eau pluviale) qui dessert le hameau de La Morte passe par des terrains privés et qu'il convient de créer des servitudes de passage afin de pérenniser la conservation et le bon fonctionnement de l'ouvrage.

A ce titre il s'avère nécessaire de prévoir par conventions de servitude passées en la forme administrative les conditions d'occupation des parcelles concernées.

Il est précisé au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au Service de publicité foncière, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative par la Commune.

Lorsqu'il est fait application de cette procédure, la Commune est représentée lors de la signature de l'acte par un adjoint dans l'ordre de nomination.

En vertu de ces dispositions, il convient d'habiliter Madame Colette GIROUD, 1ère Adjointe, à signer les conventions de constitution de servitude envisagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE la création de servitudes de passage pour le réseau unitaire (eaux usées et eau pluviale) qui dessert le hameau de La Morte,

SOLLICITE l'accord des propriétaires des parcelles concernées,

DECIDE de charger Monsieur le Maire de recevoir et d'authentifier les actes de constitution de servitude foncière en la forme administrative,

AUTORISE et HABILITE Madame Colette GIROUD, 1ère Adjointe, à représenter la commune dans la passation des actes authentiques en la forme administrative,

PREND en charge les frais de publication au Bureau des Hypothèques.

**Vote pour à l'unanimité**

## Commissions communales

### Village Digital

- RAS

### Finances / Budget/ Ressources Humaines :

- L'agent communal actuellement en CDD va poursuivre sa mission en CDI.
- Etant donné la suppression d'une nouvelle classe à la rentrée, le second poste d'ATSEM ne sera pas maintenu.

### Urbanisme & Travaux

- Des permis de construire ont été réceptionnés pour le lotissement « l'Orée des prés » et surtout pour celui du « Clos vert ».
  - Une nouvelle demande de permis a été reçue pour le projet agri voltaïque.
  - Un certificat d'urbanisme a été déposé pour un projet de pension d'animaux.
  - La dernière tranche de travaux pour l'assainissement de La Morte débutera au mois de juin.
  - La commune est toujours dans l'attente de devis pour les travaux de régulation du réseau de chaleur.
  - Les travaux pour la réfection des sanitaires de l'école débuteront pendant les vacances de Pâques.
  - CAUE : une rencontre a eu lieu le 10 avril concernant les projets de logements. Un cahier des charges va être établi pour lancer le recrutement d'un programmiste.
- La réhabilitation de la maison du Collet pourrait être confiée à SOLIHA.
- Le gérant de la Gelinotte a annoncé la fermeture de l'établissement au 14 juin.

Départ de Fabienne CROZE à 20 heures.

### Ecole/Jeunesse

- Le prestataire informatique est intervenu pour réinstaller les filtres sur les postes informatiques utilisés par les élèves.
- Les ordinateurs des enseignants sont obsolètes et doivent être remplacés.
- Le Maire ou son représentant est chargé de réaliser une enquête annuelle des enfants instruits en famille. Cette enquête vise notamment à vérifier la réalité des motifs avancés par les personnes responsables de l'enfant pour obtenir l'autorisation d'instruction en famille et si l'instruction reçue est compatible avec son état de santé et les conditions de vie de la famille.
- Une famille a reçu un refus de l'inspecteur d'académie pour la poursuite de l'instruction en famille à la prochaine rentrée. Elle va formuler un recours.
- Pour la seconde famille, la mairie doit solliciter une attestation délivrée par un professionnel de santé attestant que l'enfant bénéficie d'un suivi médical individuel.
- Les cycles « piscine » et « rugby » ont démarré.

### Vie locale/Communication/Culture

- RAS

### Environnement/Cadre de Vie

- RAS

### Agriculture

- RAS

## 6. Divers

- AG du SIVOM du Lac :

Le président, en lien avec les difficultés rencontrées au Sivom, a formulé en fin de séance trois annonces majeures :

- Sa démission de la présidence du SIVOM ;
- La non-exploitation de la MIRA pour l'été à venir ;
- La mise en vente de la MIRA.

Ces décisions s'inscrivent dans un contexte financier contraint, l'équilibre budgétaire du SIVOM étant actuellement fragile.

Par ailleurs, un litige est en cours entre le SIVOM et l'exploitant de la MIRA, ce dernier ayant saisi le Tribunal Administratif à la suite de la dénonciation du bail par le SIVOM. L'exploitant conteste cette résiliation.

=====

***La séance est levée à 20h36***